

Restauration scolaire

Pour l'année scolaire 2023-2024, le prix du repas varie entre 0,50 € et 4,40 €.

La restauration scolaire fonctionne au repas (pas de forfait) avec une carte magnétique personnelle qui doit être créditée. Les élèves peuvent déjeuner du lundi au vendredi (mercredi compris).

La carte de demi-pension est remise gratuitement à l'élève lors de son entrée au lycée. Elle conditionne le passage au self via un distributeur de plateaux. C'est la même carte pour toute la scolarité au lycée, elle doit donc être conservée avec soin. Si la carte est perdue (le signaler rapidement à l'intendance pour le blocage du compte) ou détériorée, elle doit être remplacée au prix de 4 € (Délibération du Conseil d'Administration du 01/12/22 - N°2/4/2022-2023).

Le prix du repas varie en fonction de vos revenus en application du dispositif « EQUITABLES » proposé par la Région Ile-de France. Le prix du repas dépend ainsi du quotient familial. Vous trouverez en pièce jointe le mode d'emploi « EquiTables » de la Région Ile de France concernant la restauration scolaire (Tarif et Attestation de quotient familial). En l'absence d'attestation, le tarif maximal sera appliqué soit 4,40 € le repas.

Pour les élèves de seconde, de CPES et les nouveaux élèves (1^{ères} & Terminales), nous vous invitons, à créer au plus tôt, votre compte sur l'application « MYTURBOSELF » en accédant à ce service via votre téléphone portable ou bien depuis le site internet (voir procédure jointe) et à créditer la carte de demi-pension. Le numéro de la carte de demi-pension sera attribué ultérieurement par le lycée.

Vous avez la possibilité de créditer la carte de demi-pension de 3 manières :

- En ligne via l'application « MyTurboSelf » (type de paiement à privilégier)
- Par chèque, libellé à l'ordre du « Lycée International de Palaiseau Paris Saclay », à déposer au secrétariat d'intendance la veille de la prise du repas avant 9h, en indiquant au dos du chèque les : nom et prénom de l'élève (montant du chèque d'un minimum de 10 €)
- En espèces, à l'intendance (montant d'un minimum de 10 €), la veille de la prise du repas avant 9h

Afin de pouvoir déjeuner, il faut impérativement réserver le repas via l'application « MYTURBOSELF » au plus tard le jour de la prise du repas avant 9h.

Pour pallier l'oubli de carte :

- Les élèves doivent créer, en début d'année, un code « confidentiel et personnel » sur la borne située à l'administration. Ils pourront ainsi imprimer un ticket (avec un code barre) sur l'une des 3 bornes.
- **Les élèves peuvent aussi prendre en photo le code barre de leur carte de self** avec leur téléphone portable puis badger avec leur téléphone portable sur le distributeur de plateau.

En cas de difficultés financières, une aide peut être accordée par le fonds social du lycée (crédits d'Etat). Les familles doivent prendre contact rapidement avec l'Intendance afin de rechercher une solution adaptée. L'examen des dossiers est assuré confidentiellement par le chef d'établissement qui réunit une commission attribuant les fonds disponibles.

OUVERTURE du restaurant scolaire

Pour tous, à compter du mercredi 6 septembre 2023

Lundi 04/09/23 : Uniquement pour les élèves de seconde

Mardi 05/09/23 le soir : uniquement pour les internes